



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XIX. — Chirurgie, médecine, hygiène, salubrité, sécurité.

N° 497.856

6. — TRAITEMENT DES IMMONDICES (FABRICATION DES ENGRAIS EXCEPTÉE).
— TRAVAUX DE VIDANGE. — BALAYAGE ET NETTOYAGE.

Perfectionnements aux aspirateurs de poussières.

Société dite : AKTIEBOLAGET LUX résidant en Suède.

Demandé le 5 avril 1919, à 12^h 45^m, à Paris.

Délivré le 29 septembre 1919. — Publié le 19 décembre 1919.

(Demande de brevet déposée en Suède le 16 juillet 1915. — Déclaration du déposant.)

La présente invention a pour objet des perfectionnements aux aspirateurs de poussières portatifs dans lequel le moteur, le ventilateur (ou pompe) et l'organe collecteur de poussières sont renfermés dans une enveloppe cylindrique appropriée, le moteur et le ventilateur étant placés à la partie supérieure de l'enveloppe.

La présente invention est essentiellement caractérisée par ce fait que le moteur et le ventilateur sont disposés, à la partie supérieure de l'appareil, dans un bâti commun, ledit bâti étant fixé seulement par une de ses extrémités ou par un autre côté à l'enveloppe qui, dans sa partie supérieure, est percée d'ouvertures livrant passage à l'air pour le refroidissement du moteur et des parties adjacentes.

Sur les dessins annexés, on a représenté, à titre d'exemple schématiquement, un mode de réalisation de l'invention :

Sur ce dessin, *a* désigne une enveloppe cylindrique munie d'un couvercle *b* et d'un fond *c* fixés à l'enveloppe *a* au moyen de vis, d'écrous à oreilles, par un enlèvement à baïonnette ou de toute autre manière permettant de détacher aisément de la boîte *a* le couvercle ou le fond.

Le couvercle *b* porte un bâti ou cadre *d* dirigé vers le bas. Sur ledit couvercle est également fixé un palier supérieur *e*; un palier inférieur *f* est porté par le cadre *d*. Le moteur électrique *g* et le ventilateur *h* tournent entre ces paliers *e* et *f*.

i désigne l'organe collecteur de poussières.

Dans la partie supérieure de l'enveloppe sont percés des orifices *k* pour le passage de l'air. Ces orifices sont convenablement disposés dans le couvercle *b* de telle manière que le moteur et ses parties adjacentes se trouvent placés entre l'orifice du tuyau et les orifices *k*. L'air provenant du tuyau, après avoir été débarrassé des poussières dans l'organe collecteur de poussières *a*, circule autour du moteur *g* avant de s'échapper par les orifices *k*; il refroidit ainsi le moteur et toute la partie supérieure de l'enveloppe, ainsi que le palier *e*, ce qui présente de grands avantages pour la lubrification.

RÉSUMÉ.

50

L'invention a pour objet des perfectionnements aux aspirateurs de poussières portatifs comportant un moteur, un ventilateur (ou pompe) et un organe collecteur de poussières contenus dans une enveloppe cylindrique

Prix du fascicule : 1 franc.

appropriée, ces perfectionnements étant essentiellement caractérisés :

- 1° Par ce fait que le moteur et le ventilateur tournent dans des paliers portés, à la
5 partie supérieure de l'appareil, par un bâti commun, ce bâti étant fixé à l'enveloppe par une extrémité ou par un côté seulement;
2° Par la disposition, sur la partie supé-

rieure de l'enveloppe, d'orifices livrant passage à l'air, orifices percés de manière à 10 assurer le refroidissement du moteur et des parties adjacentes.

Société dite : AKTIEBOLAGET LUX.

Par procuration :

Dom. CASALONGA.

